

DEPARTEMENT
SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<20>

Date de la convocation
<11.06.2015>

Date de l'affichage
<18.06.2015>

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil
Municipal de la Commune de CLUNY

L'an deux mille quinze le DIX SEPT du mois de JUIN, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

Etaient présents :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER – Claude TAIEB - Mathilde RAVAUX - Bruno COMBROUZE - Colette ROLLAND – Patrick RAFFIN – Agnès LAURIOT - Maurice GAUDINET - Didier DELHOMME - Jean-Yves RENON - Hélène BOITTIN – Claire MATRAT - Véronique PETIT-SOARES - Jean-Philippe GUILLOUX - Frédérique MARBACH – Alain GAILLARD Paul GALLAND – Edith JANIN-PERRAUDIN

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

Michelle TERRAZ

à Liliane POMMIER

Sylvie VOILLON

à Henri BONIAU

Jean François LAURENT

à Claude TAIEB

Sylvie CHEVRIER

à Mathilde RAVAUX

Jean-Luc DELPEUCH

à Frédérique MARBACH

Elisabeth LEMONON

à Alain GAILLARD

Absent (e) excusé (e) :

Claude GRILLET

Secrétaire de séance :

Agnès LAURIOT

Délibération N° 2015 - 56

Séance du 17 JUIN 2015

CULTURE TOURISME PATRIMOINE - CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET – projets de vœu communal

Suite au débat qui a eu lieu lors de la séance du 27 mai dernier, M le Maire propose, en annexe, une version simplifiée de vœu de soutien au projet du Center Parcs du Rousset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 2 « contre » adopte le projet joint en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Henri BONIAU



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
A la Préfecture le 22/06/2015
Et publié ou affiché le 22/06/2015
Réf 071-217101377-20150617
2015-56 DE

Projet de vœu communal relatif au projet de Center Parcs sur la Commune du Rousset

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces, des espaces de jeux. La forêt dans laquelle se situera le projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de pins « douglas », ne présentant pas d'enjeu environnemental ou écologique particulier.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Pour autant que le projet ne se cantonne pas en une offre de tourisme « hors sol », il permettrait de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Les responsables du projet ont indiqué que les enquêtes faites dans les Center Parcs existants montrent que les visiteurs sont de plus en plus intéressés par la découverte du territoire, hors du parc. Le choix d'une implantation au Rousset est directement lié à la proximité de Cluny.

Le projet Center Parcs du Rousset s'inscrit complètement dans les politiques régionales (CRT) et départementales (ADT) qui visent à faire de nos territoires une destination plutôt qu'une simple étape peu valorisante.

En conséquence :

- ✓ Face aux enjeux touristiques et économiques d'une opération largement reconnue aux niveaux régional et départemental, nous apportons sans réserves notre soutien au projet Center Parcs du Rousset ;
- ✓ Compte-tenu de l'évolution des aspirations des visiteurs concernés, nous encourageons les initiatives visant à proposer des offres extérieures diversifiées, mettant en valeur notre territoire.
